

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

EAU POTABLE - TARIFS 2026 EAU POUR LES PROFESSIONNELS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent pour déport :

Elmano MARTINS.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

EAU POTABLE - TARIFS 2026 EAU POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2013-312 du 15 avril 2013, dite loi Brottes ;

Vu l'article n°2224-12-1 du CGCT, permettant la définition de tarifs incitatifs en fonction de la quantité consommée et reconnaissant les ménages comme une catégorie d'usagers ;

Considérant que le principe d'égalité des usagers devant le service public n'oblige pas à instituer une tarification uniforme dès lors qu'un lien objectif avec les contraintes de fonctionnement du service est établi et que la différence de tarifs n'est pas disproportionnée ;

Considérant que le coût de production et de distribution du mètre cube est évalué à 1,50 € pour le SEV-CAN ;

Il est proposé de maintenir la proposition d'évolution tarifaire votée pour les tarifs 2025 sur l'année 2026 concernant les usages professionnels, soit une tarification progressive différente de celle des usagers autres que « les ménages, occupants d'immeuble à usage principal d'habitation » :

- pour les usagers professionnels qui consomment plus de 300 m³, avec une part fixe de 275 €, une part variable 1 à 1,50 € HT/m³ et une part variable 2 à 2,10 € HT au-delà des 300 m³, modifié en 2025 ;
- pour les usagers professionnels qui consomment plus de 10 000 m³, avec une part fixe de 6 000 € HT et une part variable à 1,50 € HT/m³ et pour ceux qui consomment plus de 10 000 m³ et qui bénéficiaient avant 2025 de la tarification « eau industrielle brute » de 0,7687 € HT/m³, la hausse tarifaire sur la part variable a été étalée sur deux ans : 1,25 € HT/m³ en 2025 et 1,50 € HT/m³ en 2026.
- la redevance prélèvement de la ressource en eau étant inchangée et la redevance performance des réseaux d'eau potable évoluant de 0,02 €/m³ HT en 2025 à 0,025 €/m³ HT en 2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs 2026 de vente d'eau et prestations associées de la régie du SEV pour cette catégorie d'usagers ;

- Autorise l'application de ces tarifs aux usagers concernés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président